

**Conseil d'établissement
Séance du 8 décembre 2020**

Délibération n°9

**Portant approbation des capacités d'accueil des formations de 1^{re} année du second cycle
au titre de l'année universitaire 2021-2022**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 à L712-3, L. 612-6-1, L. 613-1 et D 612-1-4

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, et notamment son article 2,

Vu le décret n°2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle,
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur délivrant le diplôme national de master peuvent mettre en place des procédures de recrutement sur dossier ou concours à condition d'avoir préalablement fixé des capacités d'accueil pour l'accès à ses formations de première année de deuxième cycle,

Considérant que, dans ce cadre, CY Cergy Paris Université actualise les capacités d'accueil de ses formations de première année de deuxième cycle au titre de l'année universitaire 2021-2022 qui seront publiées sur le site *Trouvermonmaster*,

Après en avoir délibéré, le conseil d'établissement décide :

Vote

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres représentés : 7

Membres absents et non représentés : 17

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve les capacités d'accueil des formations de 1^{re} année de deuxième cycle de CY Cergy Paris Université au titre de l'année universitaire 2021-2022 telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 22 décembre 2020

Publiée le : 22 décembre 2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Mention	Composante	Capacité d'accueil M1 2021-2022
Droit des affaires	UFR Droit	TOTAL M1 affaires : 143 (DJCE : 25 DEA : 25 DPF : 23 DFD : 25 CONSO : 20)
Droit international	UFR Droit	28
Droit privé	UFR Droit	droit privé : 35
Droit public	UFR Droit	Total public : 75 (Liberté : 25 CTPP : 25 Contentieux publics : 25)
Droit de la santé	UFR Droit	20
Droit social	UFR Droit	TOTAL social : 28 droit social :24 Filière franco-italien : 4
Master intégré franco-allemand en droit de l'entreprise	UFR Droit	10
Économie	Institut Eco-G	30
Finance	Institut Eco-G	80 GIF : GRF : EGR : EP : Managt bq et ass. :

Management (dont ILEPS)	Institut Eco-G	145 (dont 35 pour ILEPS) CGSI : MSRHI : MIPC : Marketing : Sc. du management et métiers du sport :
Études européennes et internationales	UFR LEI /UFR LSH	62 Prj. Eurp LSH : 22 MCEI LEI : 40
Langues et commerce international	UFR LEI	60
Territoires : cultures, patrimoines, paysage	UFR LEI /UFR LSH	70 PICT LEI : 25 DCVP LSH : 45
Géomatique	UFR LSH	25
Transport, mobilités, réseaux	UFR LSH	75 EDRTP : TTE : ML :
Ville et environnements urbains	UFR LSH	60 (partagé avec Marne) MISE :
Histoire, civilisations, patrimoine	UFR LSH	40

Humanités numériques (PIDA)	UFR LEI	25
Humanités et industries créatives (ouverture rentrée 21)	UFR LEI	28
Journalisme	UFR LSH	18
Lettres	UFR LSH	45 Métiers écrit. : Litt fr :
Métiers du livre et de l'édition	UFR LSH	25
Sciences du langage	UFR LSH	Sc. lang. : 44
Biologie-santé	UFR ST	40
Chimie	UFR ST	52 (28+24) ABP : Formulation :
Électronique, énergie électrique, automatique	UFR ST	35
Génie civil	UFR ST	80 (60+20) BIEE : CCI :
Informatique et ingénierie des systèmes complexes	UFR ST	45
Mathématiques	UFR ST	70 Maths : Maths appli ing. financ. : :
Physique	UFR ST	40
Sciences de la terre et des planètes, environnement	UFR ST	65 (45+20) STPE : STPE Géosc. :
Psychologie (ouverture rentrée 2021)	Inspé	10

MEEF 1er degré	Inspé	445
MEEF 2nd Degré	Inspé	419
MEEF Encadrement éducatif	Inspé	30
MEEF PIF	Inspé	280